

**Mémoire présenté dans le cadre du BAPE**

**Parc éolien dans la MRC de L'Érable**

**Par Louise Lefebvre**

**Le 16 décembre 2009**

**273 Rang 2 Est**

Je me nomme Louise Lefebvre et je suis citoyenne de Sainte-Luce, de la MRC de la Mitis, dans le Bas-Saint-Laurent. Je parlerai en mon nom mais je suis également porte-parole du comité de vigilance éolienne de Sainte-Luce.

Chez moi, un parc éolien du deuxième appel d'offre de 2000 MW avait été accepté par Hydro-Québec en mai 2008. Puis à l'automne 2009, dans le Plan stratégique d'Hydro-Québec 2009-2013, on peut y lire *«Le projet de Sainte-Luce est annulé en raison de l'opposition des communautés locales»*  
[http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan\\_strategique/pdf/plan-strategique-2009-2013.pdf](http://www.hydroquebec.com/publications/fr/plan_strategique/pdf/plan-strategique-2009-2013.pdf)

Suite à cette affirmation venant d'Hydro-Québec, sans vouloir nous enfler la tête d'avoir réussi à faire annuler le projet d'une multinationale, il me semble que la vraie raison pourrait être aussi que le projet éolien de Kruger Énergie était un très mauvais projet. Je vais vous citer le pourquoi et vous pourrez appliquer ces mêmes raisons au parc éolien de Saint-Ferdinand, car la plupart des parcs éoliens des deux derniers appels d'offre ont été montés de la même façon.

Mais somme toute, cette étude sur l'acceptabilité sociale des projets éoliens que des chercheurs de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) présentent cet automne en tournée en Gaspésie résume mieux que moi ce qui s'est passé à Sainte-Luce :

*«- Le document révèle que les projets refusés sont généralement ceux qui sont tenus secrets jusqu'au moment de leur présentation.  
- La protection des paysages est d'ailleurs un enjeu majeur dans l'optique du développement durable.  
- Le guide avance que les élus municipaux ont un rôle primordial à jouer dans l'acceptabilité des projets. Ils doivent s'impliquer dès leur conception et inviter la population à prendre part aux décisions, voire même à choisir les emplacements des éoliennes.»*

Mais la conclusion la plus intéressante, demeure celle-ci quand à moi et devrait être écrite en très grosses lettres partout et tout le temps afin que nos dirigeants ne puissent oublier ce qui s'est passé à Sainte-Luce et afin que l'erreur ne se reproduise pas à Saint-Ferdinand :

*«Parmi les mesures d'atténuation susceptibles de favoriser un développement harmonieux de la filière éolienne, le document suggère notamment d'éloigner les parcs d'envergure des endroits habités.»*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2009/11/25/003-eole-guide-recherche-uqar.shtml>

Je déplore aussi que les promoteurs fassent signer des contrats d'option avec les propriétaires terriens, qu'ils doivent garder secrets, que les élus signent des lettres d'appui au projet et qu'ils doivent garder le projet confidentiel à la demande du promoteur, comme cela s'est fait à Sainte-Luce. Comme si nous les payeurs de taxes n'existions pas. On concocte un parc industriel dans un lieu champêtre et on vient par la suite vous annoncer la bonne nouvelle. Impossible de défâcher après un tel affront. Je vous dis que je suis déçue, très, très déçue de notre gouvernement et de nos institutions qui ont permis ce gâchis, au nom d'une pseudo-énergie verte, qui ne respecte absolument pas la démocratie et des façons de faire civilisées.

Même frustration avec le BAPE, qui siège à la toute fin du processus, et où selon les dires de notre gouvernement: *Mais les citoyens peuvent s'exprimer ! Les projets suivent le processus !* Oui mais à minuit moins une.

Mais le BAPE, qu'osse ça donne ? Et comme dit si bien Richard Desjardins dans l'émission Les Francs-tireurs, lors des audiences du BAPE de la mine de Malactic, les maisons démenagées sur des camions passaient devant la salle où avaient lieu les audiences.

<http://video.telequebec.tv/video/2133/episode-302>

Oui, il est vrai que le citoyen peut s'y exprimer, mais encore faut-il que les recommandations du BAPE soient appliquées, sinon dérangez-nous pas ! En 1997, dans le rapport du BAPE du parc éolien de Cap-Chat, il est recommandé :

*«Que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité. La commission considère que la disposition du parc éolien, par rapport aux résidences, doit être examinée avec le plus grand soin. A cet égard, elle appuie le recours à des mesures d'éloignement ou d'évitement par rapport au milieu habité. Ainsi, la commission estime qu'un parc éolien de démonstration en milieu non habité permettrait une plus grande acceptabilité du projet auprès des intervenants régionaux»*

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape109.pdf>

Si le BAPE le dit, si l'UQAR le dit, si les citoyens le disent, mais qu'attendons-nous pour appliquer cette règle d'or de l'acceptabilité sociale des parcs éoliens ? Pourquoi laisser l'industrie faire les normes d'implantation ? On peut lire le mandat des promoteurs éoliens de la RC de la Mitis dans le registre des lobbyistes du Québec *«Mandat : modification des plans d'aménagement de municipalités pour l'implantation et l'exploitation de parcs éoliens sur le territoire des MRC ou des municipalités, la modification de la législation en matière de contrôles intérimaires, la modification des règlements municipaux ou de zonage»* Bien comprendre que les promoteurs éoliens font pression sur les élus pour faire modifier les règlements en leur faveur.

<https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/consultation/ConsultationCitoyen.aspx>

Ce mode de pression du lobby éolien explique qu'en Gaspésie et ailleurs, on se retrouve avec des RCI (Règlement de contrôle intérimaire) qui ont permis des éoliennes trop près des résidences à cause du pouvoir et de la cupidité du lobby éolien. À la consultation du schéma d'aménagement de la MRC de la Mitis, là où 90% des personnes présentes désiraient protéger un 5 km du littoral, là où Mme Normandeau, alors Ministre des Affaires municipales avait préalablement donné son accord, on a vu un RCI se faire modifier à la dernière minute par un préfet qui avait pris le parti du promoteur. On se retrouve avec des disparités régionales du type :

Kamouraska : aucune éolienne en terre privée.

Rivière-du-Loup : aucune éolienne dans le 4 km du littoral

Rimouski-Neigette : aucune éolienne dans une bande variant entre 2 et 5 km du littoral

Mais dans la Mitis, par contre à 1 km du fleuve, on permet des éoliennes.

Sachant que le littoral est une bande habitée, un site connu des ministères comme un couloir de migration d'oiseaux, que les meilleures terres agricoles sont situées le long de cette bande, que la beauté des paysages riverains a été reconnue par la firme Ruralys, tous ces facteurs ont été ignorés par nos élus, bien que ces mêmes recommandations se trouvaient dans le Guide à l'intention des élus municipaux, énergie éolienne et acceptabilité sociale.

<http://www.uqar.qc.ca/crdt/documents/UR-EEAS%20-%20brochure%20VF.pdf>

On a fait fi de la volonté citoyenne et des études récentes pour favoriser le lobby éolien. Finalement, bien qu'à Sainte-Luce, le projet ait été annulé, nous avons hérité dans notre RCI, d'une ridicule distance séparatrice des éoliennes aux résidences de 500 mètres, peu importe la puissance des éoliennes.

À quand le prochain projet semeur de zizanie dans la Mitis? Quatre projets seront présentés en février prochain pour l'appel d'offre communautaire. Dont un à Grand-Métis, là où la population s'est exprimé lors d'un référendum durant les élections municipales du dernier novembre: 52% des votants de Grand-Métis ne désirent pas de parc éolien dans leur municipalité. Pourtant, sur les ondes de Radio-Canada, le promoteur se dit content du résultat! Une si petite marge, selon lui est une bonne nouvelle! Mais quel respect les promoteurs ont-ils pour la démocratie?

À Saint-Léandre, j'ai été prendre un café chez une dame qui se retrouve avec une éolienne de 1.5 MW à 350 mètres devant la fenêtre de sa table de cuisine et une autre au-dessus de son lavabo quand elle fait sa vaisselle. Derrière ces éoliennes, il y en a à perte de vue. Cette dame ne reçoit aucune compensation. Faut vraiment être inhumain pour endurer une telle vie. Elle n'a jamais désiré cette situation, et pendant ce temps, Mme Normandeau coupe le ruban de l'inauguration du parc devant un autobus de dignitaires qui se gargarisent d'énergie verte et de développement durable. C'est à hurler d'injustice.

Il est encore temps de reconnaître les erreurs du passé et de commencer à songer à des normes pour le citoyen et non pour le promoteur.

À Aguanish sur la Côte Nord, ce sont les élus et la population qui rejettent le parc éolien bien qu'ils aient mis de l'eau dans leur vin, car le promoteur ne voulait pas déroger de son 200 m de la route malgré le règlement qui demandait 750 mètres :

*«Mais j'ai dit, à un moment donné, on va les mettre dans le milieu de la route sur la ligne jaune, raconte le maire Noël»*

<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2009/07/08/009-aguanish-parc-abandon.shtml>

Mme Normandeau voit un autre point singulier dans le projet d'Invenergy, à l'Ascension-de-Patapédia, soit *«l'acceptabilité sociale presque parfaite»*, symbolisée par le fait *«qu'aucune demande d'audiences publiques n'a été formulée»*. Pas difficile de comprendre pourquoi : *«ce parc éolien, sera érigé à une douzaine de kilomètres de la zone habitée la plus proche»*.

<http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/affaires/les-regions/200911/20/01-923596-projet-eolien-de-330-millions-pour-les-plateaux-de-matapedia.php>

Mais voyons, c'est ce que les citoyens opposés réclament à corps et à cris : pas d'éoliennes au travers des maisons ! Pas d'éoliennes sur mon perron !

Et à tous les Steven Guilbeault de ce monde pseudo-écologique (sans diplôme) qui nous affublent encore et bêtement du «syndrome pas dans ma cour», voici un extrait de la récente étude de l'UQAR (2009) déjà cité plus haut:

*«Le phénomène pas dans ma cour a été d'abord évoqué pour expliquer cette situation, mais par la suite, rejeté comme explication générale à l'opposition des populations»*

<http://www.uqar.quebec.ca/crdt/documents/2009-06%20-%20Sommaire%20Rapport%20D%e9veloppement%20territorial%20et%20fili%e8re%20%e9olienne.pdf>

Je vous dis que le sentiment ressenti suite à l'annonce de ce parc éolien dans mon environnement s'apparente à un viol, viol de territoire, viol de mon espace vital, c'est venu me chercher et a transformé ma vie. Il n'est pas normal que pour faire entendre le gros bon sens et pour éviter de se faire envahir par un promoteur étranger insensible à notre problématique, des citoyens ordinaires en soient réduits à négliger leur travail, leur famille, afin de se faire entendre par les médias, leurs élus. Nous devons assister à toutes consultations, assemblées, écrire des lettres, des mémoires, prononcer des conférences, organiser des réunions d'informations que les promoteurs ne font pas, publier des documents, payer pour leur envoi par la poste, participer à des débats publics, se présenter aux élections municipales, se déplacer au Québec ou à l'étranger, engager des frais, s'organiser en réseau, se rendre à l'assemblée nationale, rencontrer nos députés et nos ministres, risquer de se retrouver avec un dossier à la police pour avoir manifesté, se retrouver en froid avec ses voisins, etc.

Moi quand je vois des éoliennes, et j'en vois 75 tous les jours de ma fenêtre avec vue sur mer, de l'Institut Maurice Lamontagne à Mont-Joli, et lorsque je voyage en Gaspésie, là où la splendeur de la côte est dorénavant ruinée, je ressens une souffrance et un dégoût. Pour moi les éoliennes sont le symbole de la colonisation des régions habitées et le symbole du capitalisme à outrance, utilisant une propagande jamais égalée: celle du lavage vert au profit de multinationales étrangères.

Je m'oppose formellement au projet éolien de L'Érable, ce projet n'étant pas acceptable socialement.

Merci de votre attention.

Louise Lefebvre  
Sainte-Luce

